STATISTIQUES ET INDICATEURS

Demandeurs d'emploi indemnisés au 30 juin 2025

Évolution annuelle des demandeurs d'emploi indemnisés

-0,5%

C'est le léger recul annuel du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés à fin juin 2025 en Nouvelle-Aquitaine

LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS[1] EST EN LÉGÈRE BAISSE SUR UN AN AVEC -0,5%

Plus de 243 400 demandeurs d'emploi sont indemnisés à fin juin 2025 en région Nouvelle-Aquitaine, soit -0,5% sur un an (-0,5% en France métropolitaine) [cf. Tableau 1].

84% des demandeurs d'emploi indemnisés de la région perçoivent une allocation au titre de l'Assurance Chômage (hors formation). Leur nombre est en légère baisse de -1,8% comparativement à fin juin 2024.
Les bénéficiaires d'une allocation d'Etat (hors formation) représentent 8% des indemnisés. Leur nombre progresse de +12,3% en région à fin juin 2025.
Près de 20 400 demandeurs d'emploi sont indemnisés au titre d'une allocation de formation, un nombre en hausse de +2,5% sur un an en Nouvelle-Aquitaine.

Parmi l'ensemble de la demande d'emploi régionale, en moyenne sur les douze derniers mois, 49% des demandeurs d'emploi sont indemnisés. Cette part est de 48% en France métropolitaine.

TABLEAU 1
DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TYPE D'ALLOCATION EN NOUVELLE-AQUITAINE (DONNÉES BRUTES)

	à fin juin 2025	variation annuelle		répartition à fin juin 2025
		en valeur	en %	
Assurance Chômage (hors formation)	**204 151**	-3 795	-1,8%	84%
Etat (hors formation)	**18 876**	+2 066	+12,3%	8%
Formation	**20 385**	+502	+2,5%	8%
Demandeurs d'emploi indemnisés	**243 412**	**-1 227**	**-0,5%**	**100%**

Source : France Travail

(1) *Au 30 juin 2025, les données sont provisoires corrigées, celles de juin 2024 sont définitives (cf. les séries de données sur l'indemnisation pour plus de détails).*

SUR UN AN, LA DEMANDE D'EMPLOI INDEMNISÉE ÉVOLUE PEU EN NOUVELLE-AQUITAINE

Globalement, Le nombre régional de demandeurs d'emploi indemnisés à fin juin 2025 est très proche de celui de juin 2024 (-0,5%) [cf. Graphique 1]. L'évolution des indemnisés est également très proche entre le 1er semestre 2024 et le 1er semestre 2025 (-0,1% en moyenne entre les deux semestres). Parmi les regroupements d'allocation, une légère baisse des indemnisés au titre de l'Assurance chômage (hors formation) est observée (-0,8% en moyenne entre les deux semestres) au bénéfice des indemnisés au titre de l'Etat (+10,9% en moyenne sur le semestre). En lien avec la baisse des entrées en formation sur la même période, les indemnisés au titre d'une allocation de formation enregistrent également une baisse (-1,7% en moyenne entre les deux semestres).
Le nombre d'indemnisés reste bien inférieur à celui de la période d'avant-crise (juin 2019).

GRAPHIQUE 1
ENSEMBLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS ET INDEMNISÉS AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE EN FIN DE MOIS (DONNÉES BRUTES)
EN NOUVELLE-AQUITAINE

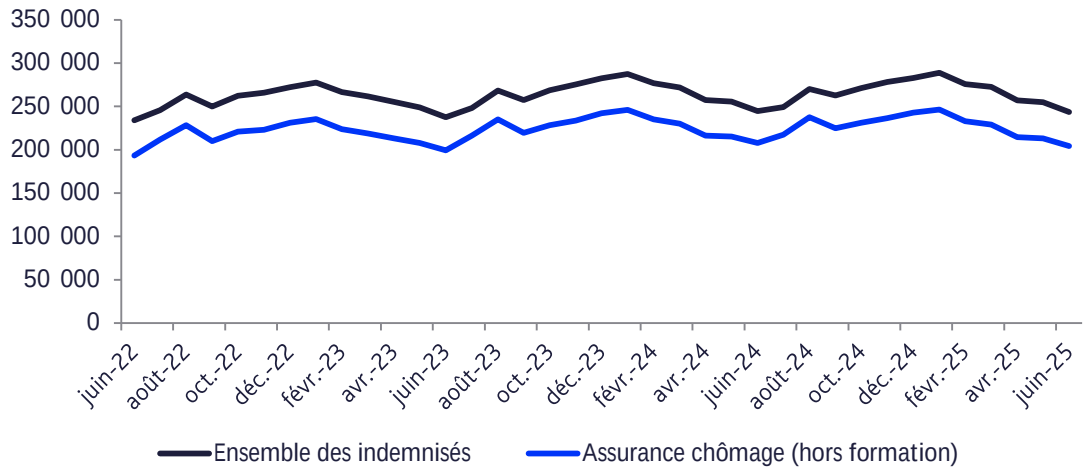

Source : France Travail

LES JEUNES INDEMNISÉS AFFICHENT UNE NETTE PROGRESSION

Fin juin 2025, l'évolution des indemnisés est variée selon leur profil [cf. Tableau 2]. Parmi eux, les jeunes, les seniors et ceux qui exercent de l'activité réduite progressent. Le nombre d'hommes indemnisés est plutôt stable tandis que le nombre de femmes et d'indemnisés âgés de 26 à 49 ans sont en repli.
La répartition des indemnisés selon le profil est quasiment identique entre juin 2024 et juin 2025.

TABLEAU 2
PROFIL DE LA DEMANDE D'EMPLOI INDEMNISÉE EN NOUVELLE-AQUITAINE

	juin-25	variation annuelle		part à fin juin 2025
		en valeurs	en %	
hommes	**118 735**	-99	-0,1%	49%
femmes	**124 677**	-1 128	-0,9%	51%
moins de 26 ans	**32 996**	+1 612	+5,1%	14%
26 à 49 ans	**137 629**	-3 315	-2,4%	57%
50 ans et plus	**72 787**	+476	+0,7%	30%
Activité réduite	**76 010**	+738	+1,0%	31%
Total indemnisés	**243 412**	**-1 227**	**-0,5%**	**100%**

Source : France Travail

LA HAUTE-VIENNE ET LE LOT-ET-GARONNE ENREGISTRENT LES PLUS FORTES HAUSSES

Entre juin 2024 et juin 2025, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés diminue dans la majorité des départements de la région [cf. Carte 1]. En Corrèze, leur baisse atteint -5,0%. A l'inverse, le Lot-et-Garonne et la Haute-Vienne affichent les progressions annuelles les plus marquées d'indemnisés à fin juin 2025.
La répartition des indemnisés selon les regroupements d'allocation évolue peu sur un an. Elle est légèrement variable selon le département au sein du territoire régional.

CARTE 1
ÉVOLUTION ANNUELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS À FIN JUIN 2025 PAR DÉPARTEMENT EN NOUVELLE-AQUITAINE

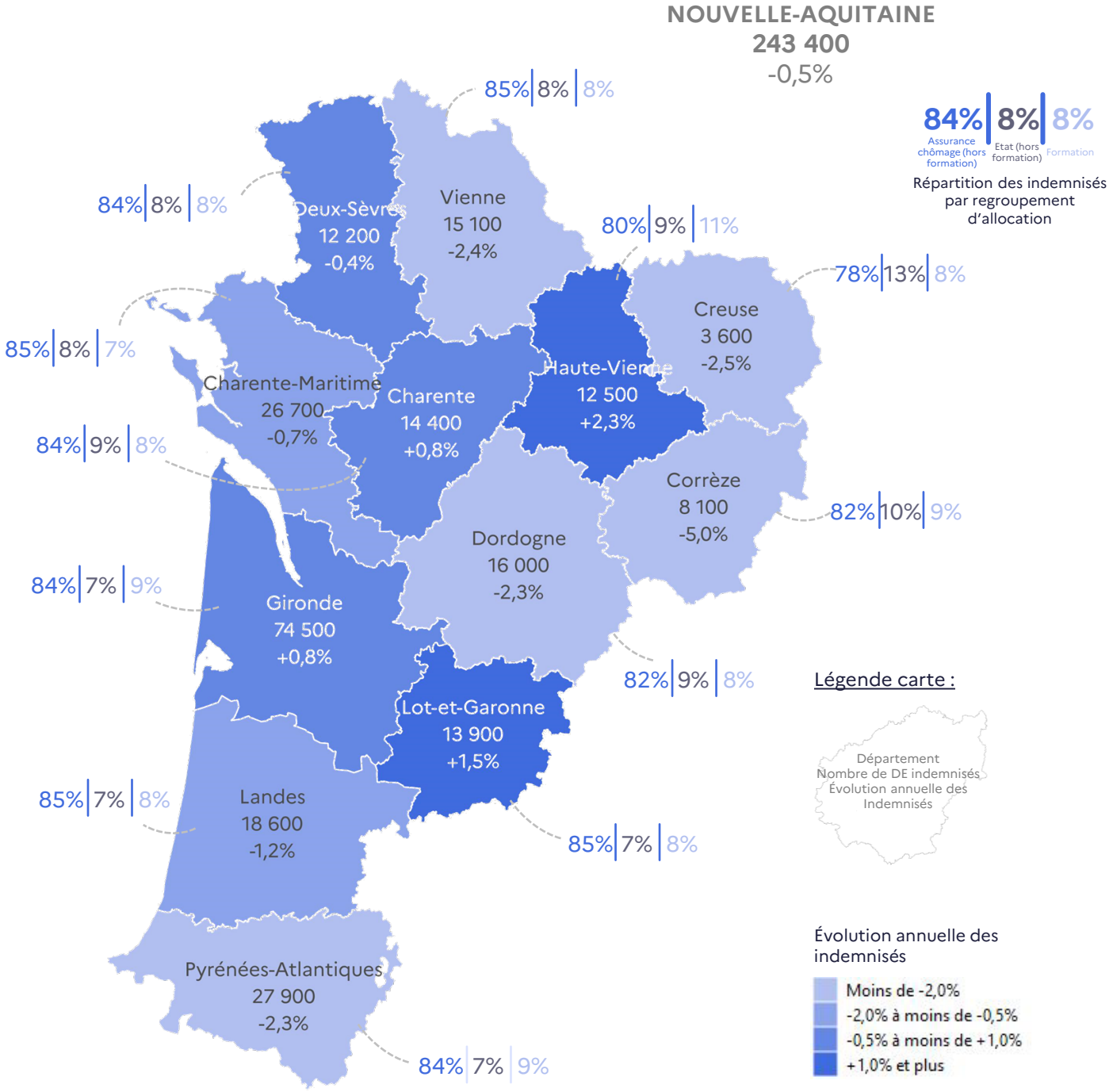

Clé de lecture : Le département du Lot-et-Garonne recense 13 900 demandeurs d'emploi indemnisés. Ce nombre est en hausse annuelle de +1,5%. La répartition des demandeurs d'emploi indemnisés selon les 3 types de regroupement d'allocation diffère très légèrement de celle de la région avec 85% de demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage (hors formation), 7% indemnisés par l'Etat (hors formation) et 8% indemnisés au titre d'une allocation de formation.

Source : France Travail

ENCADRÉ 1

Comprendre les conséquences de la loi Plein emploi pour l'Assurance chômage

L'Unédic a fait le point sur les conséquences pour l'Assurance chômage de la loi Plein emploi mise en œuvre au 1er janvier 2025 qui implique l'inscription systématique de tous publics à la recherche d'un emploi sur les listes de France Travail, et particulièrement des personnes bénéficiaires du RSA.

Des effets immédiats limités et des conséquences ultérieures difficiles à quantifier
Bien que cette loi a induit l'augmentation du nombre d'inscrits à France Travail, la majorité des nouveaux inscrits pourraient, selon l'Unédic, ne pas remplir les conditions nécessaires pour bénéficier de l'indemnisation chômage dans un premier temps. En 2022, seulement 100 000 des 3,6 millions d'allocataires de l'Assurance chômage étaient également bénéficiaires du RSA.

De plus, toujours selon la note de l'Unédic, la loi Plein emploi pourrait avoir un effet sur le nombre de chômeurs indemnisés, par exemple en incitant des personnes éligibles à l'Assurance chômage à ouvrir des droits alors qu'elles ne l'avaient pas fait jusqu'à présent, réduisant ainsi le non-recours à l'Assurance chômage. Ces effets sur les effectifs de chômeurs indemnisés sont cependant difficiles à chiffrer.

Source : Unedic.org - RSA et France Travail : comprendre les conséquences pour l'Assurance chômage

SOURCES ET DÉFINITIONS

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat de travail, ressources,…) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance Chômage ou en solidarité-État, ou dans une allocation de formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique) ou il peut ne pas être indemnisé.

LE REGROUPEMENT DES ALLOCATIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE NOTE EST LE SUIVANT :

• Assurance Chômage : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle) hors formation, Convention de Gestion France Travail (ARE-CG), Allocation des travailleurs indépendants (ATI), Allocation des démissionnaires (ADM)

• État : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP) hors formation

• Formation / Assurance Chômage et État : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), AREF différé, Convention de Gestion France Travail Formation (AREF-CG), Allocation des travailleurs indépendants-formation (ATIF), Allocation des démissionnaires-formation (ADMF), Rémunération Formation France Travail (RFFT), Rémunération de Fin de Formation (RFF), Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)

Pour mieux connaître les différentes allocations vous pouvez consulter :

La page francetravail.fr dédiée aux allocations, Rubrique Candidat - Vos allocations : suivez ce lien

Les fiches thématiques de l'Unedic.org, Rubrique Indemnisation - Nos fiches thématiques - allocations et aides : suivez ce lien

Les volumes analysés ici sont des données brutes issues des bases de données du Fichier National des Allocataires de France Travail. Il s'agit de données définitives jusqu'au mois de février 2025 et de données provisoires corrigées de mars à juin 2025.

L'ensemble des publications et données statistiques de France Travail sur l'indemnisation est accessible depuis un espace dédié en suivant le lien suivant : OPEN DATA les demandeurs d'emploi indemnisés.

CATÉGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À FRANCE TRAVAIL :
- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie…), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Directeur de la publication
Alain MAUNY

Réalisation
Statistiques et Études

France Travail Nouvelle-Aquitaine
87 rue Nuyens
33100 Bordeaux

www.observatoire-emploi-nouvelle-aquitaine.fr

Observatoire de l'emploi Nouvelle-Aquitaine